

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [valerie brunelle](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c0a25d9b7e972e3eebc759e3>

Date d'obtention : 2023-03-15 15:50:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que les étapes de la trousse sont très importantes et que je dois suivre à la lettre afin de m'assurer que l'intervention est faite de façon adéquate pour être prise en charge rapidement par les policiers et procureurs.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Dans un premier temps, cette formation apporte une marche à suivre très précise et ce fonctionnement est le même pour tous, donc les étapes et le comment procéder lors d'interventions futurs seront plus efficaces. De plus mes interventions seront mieux dirigées avec l'aide de cette formation et la trousse.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais particulièrement faire attention à la façon de poser les questions lors de mes futurs interventions.